

Au Bal Masqué Ohé Ohé – N°5 – 7 février 2021

Amies Terriennes, Amis Terriens, de Paris ou même d'ailleurs ;-)

Bien le Bonjour et la Bonne Année !

En ce temps de carnaval, il me paraît opportun de vous proposer un nouvel épisode de ma lettre d'information irrégulière.

Dans le premier numéro, en septembre dernier, j'évoquais mon inquiétude quant à l'évolution de la situation *Covid* d'un point de vue politique et social. Aujourd'hui, il m'apparaît clairement que nous vivons dans une dictature sanitaire.

En effet, il s'avère impossible d'accéder aux procès-verbaux des réunions du *Comité Scientifique* (CS), aux retranscriptions de ses débats, aux listes des experts externes consultés. Cela est impossible parce que ces documents... n'existent pas ! Cet état de fait a été communiqué par le Ministère de la Santé à la suite de la demande d'accès à ces informations de la part d'avocats et de parlementaires. Il a été confirmé par la *CADA* (Commission d'Accès aux Documents Administratifs).

C'est ce qu'explique l'avocate Clarisse Sand dans cette [vidéo du 25 janvier 2021](#) (22' - en particulier vers la minute 7'). Comme elle le souligne, les décisions du gouvernements et les arbitrages du Conseil d'État étant fortement influencés par l'avis du CS, il est légitime pour les citoyens de connaître le détail des éléments sur lesquels sont fondés cet avis.

Pour mémoire, mes lettres précédentes alertaient sur le fait que je ne parvenais pas à trouver de fondement rationnels et objectifs aux multiples affirmations assénées par les gouvernements et les média influents. À propos de ces affirmations (dangerosité et inefficacité de l'HCQ, efficacité des masques, contagiosité des asymptomatiques, utilité des tests PCR...), je signalais :

- l'absence d'études scientifiques qui valident rigoureusement ces affirmations et la nécessité -pour les autorités- d'invoquer des études frauduleuses (la palme revenant à celle publiée en mai dernier dans *The Lancet*) ;
- que les études qui invalident ces affirmations sont :
 - soit occultées (cf. mon analyse de l'article de *Futura Sciences* : le journaliste élude toutes les études très favorables à l'HCQ),
 - soit discréditées par des procédés malhonnêtes (en particulier en calomniant le messager plutôt qu'en évaluant le rigueur du message).

L'inexistence de documents qui étayent l'avis du CS, outre qu'elle contrevient radicalement à tous les textes réglementaires du Code de la Santé Publique, montre que cet avis relève de l'**arbitraire**. En effet, il n'y a manifestement

aucune justification rigoureusement documentée et partageable aux décisions des autorités sanitaires.

Comme vous le savez, cet avis est à la base de mesures particulièrement éprouvantes pour les personnes âgées, pour les enfants, pour les restaurateurs, les étudiants, les acteurs du monde artistique et tant d'autres citoyens. Pour ma part, comme je l'ai exprimé auparavant, je considère que la plupart de ces mesures sont **cruelles** car douloureuses et injustifiées.

En résumé : décisions arbitraire et cruelles. Voilà qui sent la tyrannie.

Pour compléter cette bafouille, vous trouverez ici un [document de 3 pages](#) où j'expose quelques autres réflexions.

Tout n'est pas perdu, tout n'est pas joué et j'ai bon espoir de voir les masques tomber dans un avenir proche.

En vous espérant en bonne forme par ces temps troubles,

Bises,

Jérôme

PS : Au cas où... les lettres précédentes *Au Bal Masqué...* (ABM) ainsi que les documents annexes sont regroupés ici : <http://jer-abm.ouvaton.org/>